



Le sénateur Kletus dans l'émission « 7 minutes pour convaincre » d'Afrik Inform revient sur les circonstances de son licenciement à la télévision privée Canal 2 International.

L'ex coprésentateur de l'émission « Jambo » et ancien animateur à la radio Swett FM avait été suspendu d'antenne pour avoir, selon certaines indiscretions, annoncé publiquement la candidature de Me Akere Muna pour l'élection présidentielle.

Le sénateur Kletus dans cette sortie semble incriminer le président Tchop Tchop de ce que la toile avait qualifié de « Licenciement injuste ».

Le PDG de Canal 2, Emmanuel Chatué avait pour sa part dans un communiqué du mardi 17 octobre 2017 souligné le non-respect par l'animateur du circuit de traitement de l'information. Il avait indiqué dans ce communiqué que c'est le fait pour Kletus de se muer en journaliste qui lui a valu cette sanction.

Ci-dessous l'entretien accordé par Kletus à Afrik-Inform